
COMMUNE
D'
ALTECKENDORF



ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE
04-2017

Le Maire de la commune d'Alteckendorf

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande de la société EIE Electrification Industrielle de l'Est en date du 16 Mars 2017 qui effectuera des travaux route de Pfaffenhoffen ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE

Article 1 : En raison de travaux de terrassement qui auront lieu à compter du 22 Mars 2017 pour une durée de 2 mois, le stationnement sera interdit dans l'emprise du chantier et la circulation sera alternée au niveau du 10 route de Pfaffenhoffen.

Article 2 : La signalisation adéquate sera mise en place par l'entreprise EIE Electrification Industrielle de l'Est.

Article 3 : - M. le Chef du Centre Technique du Conseil Départemental de Hochfelden,
- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Hochfelden,
- M. le Directeur de l'entreprise EIE Electrification Industrielle de l'Est,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont ampliation sera adressée à :

- M. le Préfet du Département du Bas Rhin,
- M. le Sous-Préfet chargé de l'Arrondissement Chef-lieu,
- M. le Responsable de l'Unité Territoriale du Conseil Départemental de Saverne,
- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin
- M. le Chef du Centre Technique du Conseil Départemental de Hochfelden,
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Hochfelden.

Fait à ALTECKENDORF, le 17 Mars 2017

Accusé de réception en préfecture
067-216700054-20170317-ARRETE042017-
AR
Date de télétransmission : 20/03/2017
Date de réception préfecture : 20/03/2017



Le Maire

Alain HIPP